

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 247

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE MARSEILLE

Ventes et cessions

311 980 932 RCS Marseille.

ITESA.

Forme : Société par actions simplifiée.

Sigle : ITESA.

Capital : 304680.00 EUR.

Adresse : 30, Avenue Fernand Sardou, Zac Saumaty Seon, 13016 Marseille 16^e Arrondissement.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION DPF Société par actions simplifiée Au capital de : 21 615,00 EUR Siège social ZAC DE SAUMATY SEON 30 Avenue Fernand Sardou 13016 Marseille 16^e Arrondissement N° RCS 444 430 367 RCS Marseille, est société absorbante ITESA Société par actions simplifiée Au capital de : 304 680,00 EUR Siège social ZAC SAUMATY SEON 30 Avenue Fernand Sardou 13016 Marseille 16^e Arrondissement N° RCS 311 980 932 RCS Marseille, est société absorbée 1) Évaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : Actif : 46 010 937,00 EUR Passif : 21 245 045,00 EUR Actif net apporté : 24 765 892,00 EUR 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : NEANT Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce et dès lors que l'Absorbante détient et détiendra, au jour du dépôt au greffe du Tribunal des activités économiques du présent traité, la totalité des actions représentant la totalité du capital de l'Absorbée, il n'y a pas lieu à la détermination d'un rapport d'échange et l'Absorbante ne procédera pas à une augmentation de capital. 3) Montant prévu de la prime de fusion : NEANT 4) Effet différé de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 31 décembre 2025 à minuit. 5) Le projet de fusion a été établi en date à Paris du 23 octobre 2025 et a été déposé : - au Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Marseille au nom de la société DPF le 27 octobre 2025 - au Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Marseille au nom de la société ITESA le 27 octobre 2025.